



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémoration du 60e anniversaire de la victoire de 1945

Question écrite n° 51248

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants quels sont les projets du Gouvernement pour la célébration du soixantième anniversaire de la victoire de 1945 et si une promotion spécifique dans les ordres nationaux est prévue pour les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont continué à se dévouer au sein des associations de combattants, des amicales régimentaires et des associations de souvenir.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants est très attaché à ce que les célébrations qui marqueront, en 2005, le 60e anniversaire de la victoire en Europe et dans le Pacifique soient l'occasion de rendre hommage à ceux qui se sont illustrés dans ce combat pour la liberté. Telle sera, en particulier, la tonalité dominante de la cérémonie qui rappellera le 8 mai prochain, place de l'Étoile, le souvenir de la capitulation de l'Allemagne nazie. Au cours de l'année 2004, de très nombreux anciens combattants, acteurs directs de cette épopée, ont été décorés dans les deux ordres nationaux. Il est clair, néanmoins, que les contingents prévus en 2005 permettront, également, de mettre à l'honneur ceux dont les mérites n'auraient pas déjà été reconnus et qui se distinguent, notamment, par une activité associative particulièrement méritoire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51248

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8927

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 767